Prestation de serment des nouveaux membres de la Cour constitutionnelle

Les nouveaux membres de la Cour constitutionnelle ont, hier, devant le Premier président de la Cour suprême, Tahar Mamouni, indique un communiqué de la même institution.

Conformément aux articles 91-7, 92-1, 186 et 188 de la Constitution, en vertu du décret présidentiel 25-01 du 5 Radjab 1446 correspondant au 5 janvier 2025, portant désignation de deux membres de la Cour constitutionnelle, et en vertu du décret présidentiel 25-02 du 5 Radjab 1446 correspondant au 5 janvier 2025 relatif à la publication de la composition nominative de la Cour constitutionnelle, suite à son premier renouvellement par moitié, les nouveaux membres de la Cour constitutionnelle ont prêté serment, le 15 janvier 2025, devant le premier Président de la Cour suprême, lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le Président de la Cour constitutionnelle, . Omar Belhadj, les membres de la Cour constitutionnelle et nombre de magistrats et de responsables.